



## Assemblée générale

Distr. générale  
30 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-quatorzième session

Point 19 h) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable : l'éducation au service du développement durable

## Mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général transmet le présent rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en application de la résolution [72/222](#) de l'Assemblée générale.

---

\* [A/74/150](#).



## **Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### *Résumé*

Lancé en 2015 pour intensifier l'action menée en matière d'éducation au service du développement durable, le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable prendra fin en 2019. Dans ses résolutions [69/211](#) et [70/209](#), l'Assemblée générale a reconnu le Programme comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014).

Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/222](#), il est rendu compte dans le présent document de la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable, s'agissant en particulier du Programme d'action mondial, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. On y trouvera également un aperçu du projet de cadre pour la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable pendant la période 2020-2030, intitulé L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable (L'EDD pour 2030). Le rapport fait état des résultats des consultations menées avec les États Membres, les principales parties prenantes et les organismes des Nations Unies.

## I. Introduction

### A. Contexte

1. Dans un monde qui compte plus de 7 milliards d'habitants et dont les ressources sont limitées, les individus et les sociétés doivent apprendre à vivre ensemble de manière durable sur la même planète. L'éducation au service du développement durable donne aux apprenants les moyens de prendre des décisions en connaissance de cause et d'entreprendre des actions responsables en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et à venir, et ce dans le respect de la diversité culturelle. Liée à l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation au service du développement durable fait partie intégrante de l'éducation de qualité. Il s'agit d'une éducation holistique et transformationnelle qui concerne les contenus et les résultats de l'apprentissage, la pédagogie et l'environnement éducatif. Elle atteint son but en transformant la société.

2. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est l'organisme des Nations Unies responsable de l'éducation au service du développement durable depuis le lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014). Le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, reconnu par l'Assemblée générale dans ses résolutions [69/211](#) et [70/209](#) et lancé en 2015 afin d'intensifier les activités menées pour mettre l'éducation au service du développement durable, prendra fin en 2019. Le Programme d'action mondial est axé sur la conduite et l'intensification d'activités articulées autour de cinq domaines d'action prioritaires (voir par. 36). L'UNESCO apporte son soutien à différents partenaires et parties prenantes, sensibilise à la question de l'éducation au service du développement durable, donne à cette dernière une plus grande visibilité, assure sa promotion au niveau international et aide les États membres à l'intégrer dans leurs plans et programmes d'éducation.

3. Afin de préparer la phase suivante de l'éducation au service du développement durable, un projet de cadre pour la mise en œuvre pendant la période 2020-2030, intitulé *L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable (L'EDD pour 2030)*, a été élaboré dans le cadre de vastes consultations menées entre 2016 et 2018 avec différentes parties prenantes. Le cadre proposé a été examiné et adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa deux cent sixième session. Il met à profit les enseignements tirés de l'expérience du Programme d'action mondial et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

### B. Établissement du rapport

4. Le présent document a été établi en application de la résolution [72/222](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée prie le Secrétaire général de l'UNESCO de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Conformément à la résolution, le rapport fait le point de la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme d'action mondial et donne une vue d'ensemble du cadre en matière d'éducation au service du développement durable proposé pour la période 2020-2030 sous le titre *L'éducation au service du*

développement durable : Réaliser les objectifs de développement durable (L'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030).

5. L'éducation au service du développement durable faisant partie intégrante de l'agenda Éducation 2030, le présent rapport met également en lumière la mission confiée à l'UNESCO, à savoir diriger et coordonner l'action menée en faveur de l'éducation au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par l'intermédiaire du Comité directeur Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030, et présente des informations actualisées sur les faits survenus depuis le début de 2018, ainsi que sur la contribution de l'UNESCO à la prise en compte des sexes dans l'éducation.

6. Les principales constatations et conclusions formulées dans le présent rapport sont basées sur le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action mondial entre 2015 et 2018 et une analyse complémentaire effectuée par l'UNESCO, ainsi que sur des consultations concernant l'avenir de l'éducation au service du développement durable menées avec diverses parties prenantes, notamment les États Membres. Cela inclut les activités suivantes :

a) **Bilan du Programme d'action mondial** : La mise en œuvre du Programme d'action mondial 2015-2018 a été examinée dans le cadre d'une enquête auprès des principaux partenaires du Programme, qui ont fait état de progrès notables dans la réalisation des objectifs visés.

b) **Série de colloques** : Afin de cerner les principaux problèmes et tendances à prendre en compte pour réfléchir à l'éducation au service du développement durable au-delà de 2019, l'UNESCO a organisé quatre colloques avec plus de 250 experts et parties prenantes en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil et au Japon. Tenues entre 2016 et 2018, ces réunions de réflexion comportaient des entretiens et des visites à des acteurs spécifiques pour observer leurs pratiques sur le terrain<sup>1</sup>. Les discussions ont porté sur les raisons pour lesquelles des personnes vivant dans des contextes différents agissent en faveur du développement durable et ont apporté un éclairage important pour réfléchir comme il se doit au cadre de l'éducation au service du développement durable pour 2030<sup>2</sup>.

c) **Consultations** : Sur la base des observations issues des activités susmentionnées et de plusieurs examens internes de ses propres activités en faveur de l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a élaboré un premier projet de cadre pour l'éducation au service du développement durable au-delà de 2019. Les principaux partenaires du Programme d'action mondial<sup>3</sup> ont examiné la version initiale lors de leur réunion annuelle, tenue en avril 2018 à San José. La deuxième version a été présentée lors d'une réunion consultative technique tenue en juillet 2018 à Bangkok avec plus de 270 représentants gouvernementaux et experts de 116 États Membres<sup>4</sup>. Des consultations plus larges ont été organisées jusqu'à la fin de 2018 avec les organismes des Nations Unies et d'autres instances internationales,

<sup>1</sup> Pour un aperçu de la série de colloques, voir la vidéo « *Making of* » the Position Paper on the Future of ESD. ([https://youtu.be/jIKSDEUR\\_b4](https://youtu.be/jIKSDEUR_b4)).

<sup>2</sup> Voir le projet de cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable (L'EDD pour 2030) », sect. 4 ([https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366797\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366797_fre)).

<sup>3</sup> Pour une liste complète des principaux partenaires du Programme d'action mondial, consulter le site <https://en.unesco.org/gap/partner-networks> ou le document intitulé *Profile booklet: key partners of the Global Action Programme on Education for Sustainable Development (avril 2018)*, disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245211.locale=en>.

<sup>4</sup> Voir la vidéo *Member States map the future of education for sustainable development* ([https://youtu.be/br0ukm\\_yOow](https://youtu.be/br0ukm_yOow)).

ainsi que des consultations publiques en ligne avec un large éventail de parties prenantes.

## **II. Réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 relatif à l'éducation**

### **A. Offrir à tous une éducation de qualité pour parvenir au développement durable**

7. Dans le cadre de la Déclaration d'Incheon, adoptée en 2015 à l'occasion du Forum mondial sur l'éducation, la communauté internationale a désigné l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'éducation, centre de liaison pour l'éducation dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, chargé de diriger et coordonner la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4-Education 2030 en étroite coopération avec ses partenaires.

8. Conformément à son mandat, l'UNESCO aide la communauté internationale à offrir à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie en assurant la coordination des partenariats mondiaux et régionaux, un appui et le renforcement des capacités en matière d'éducation, ainsi que des activités de suivi, d'examen et d'établissement de rapports.

9. Sachant que, pour honorer les engagements mondiaux en faveur de l'agenda Éducation 2030, la communauté internationale doit être en mesure d'unir ses forces en renforçant la coopération, l'UNESCO utilise de multiples plateformes et mécanismes pour encourager et aider les acteurs de l'éducation à coordonner leur action.

10. Au niveau régional, des consultations ministérielles sur l'objectif de développement durable n° 4-Education 2030 ont été organisées sur tous les continents en 2018, ce qui a contribué à renforcer les liens entre le niveau national, le niveau régional et le niveau mondial pour assurer une coordination et une mise en œuvre efficaces. Les consultations ont permis de définir une vision commune de l'objectif 4 et de jeter les bases nécessaires pour rehausser l'engagement pris grâce à l'adoption de feuilles de route régionales pour atteindre l'objectif 4-Mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030.

11. Les résultats des consultations régionales sur Éducation 2030 menées en 2018 ont été pris en compte lors de la Réunion mondiale sur l'éducation<sup>5</sup> (Bruxelles, décembre 2018), événement phare qui a réuni, pour la première fois depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les acteurs internationaux de l'éducation pour faire le point des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4.

12. La Réunion mondiale sur l'éducation a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bruxelles<sup>6</sup>, qui fixe des priorités clairement définies en matière d'éducation en recensant neuf domaines dans lesquels il importe de concentrer l'attention et l'action de tous ceux concernés :

a) Créer des systèmes d'éducation et de formation équitables et inclusifs (« ne laisser personne de côté ») ;

<sup>5</sup> Voir le site Web de la réunion (<https://en.unesco.org/themes/education/globaleducationmeeting2018>).

<sup>6</sup> Pour le texte intégral de la Déclaration de Bruxelles, voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366394.locale=en>.

- b) Éliminer l'analphabétisme ;
- c) Ouvrir les systèmes d'éducation et de formation aux migrants, aux personnes déplacées et aux réfugiés ;
- d) Assurer une éducation et une formation de qualité qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes ;
- e) Renforcer l'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable ;
- f) Créer des systèmes d'éducation et de formation ouverts, souples et adaptés aux nouveaux besoins en matière de compétences ;
- g) Améliorer les capacités des enseignants, des éducateurs, des formateurs et des chefs d'établissement ;
- h) Investir davantage dans l'éducation.

13. Le Comité directeur Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030<sup>7</sup>, principal mécanisme multipartite de consultation et de coordination au niveau mondial pour la réalisation de l'objectif 4, a étroitement participé à l'organisation de cette réunion de haut niveau et continue à fournir des orientations stratégiques, à recommander des mesures catalytiques, à plaider en faveur d'un financement adéquat et à suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs visés en matière d'éducation.

14. En vue de l'examen thématique de 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies, et sur l'invitation du Président du Conseil économique et social des Nations Unies, le Comité directeur Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030 a ébauché une contribution<sup>8</sup> sur la réalisation de l'objectif 4 au niveau mondial, l'accent étant mis sur le fait que cet objectif est déterminant pour donner à chacun les moyens d'agir et assurer l'inclusion et l'égalité.

15. La contribution s'inspire des messages clefs de la Déclaration de Bruxelles pour passer à l'étape suivante. Elle envisage la mise en œuvre effective en formulant un ensemble de recommandations concrètes. Elle lance également un appel en faveur de politiques, législations et stratégies novatrices et de mécanismes de mise en œuvre, de suivi et de financements qui :

- a) vont au-delà des moyennes – pour adopter une définition de l'éducation inclusive qui est ouverte à tous les apprenants ;
- b) vont au-delà de l'accès – pour garantir que l'accent n'est pas seulement mis sur le taux de scolarisation mais aussi sur les résultats effectifs, tels qu'un enseignement de qualité ;
- c) vont au-delà des besoins de base – pour promouvoir le développement durable, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, une culture de paix et de non-violence, la citoyenneté mondiale et la diversité culturelle ;
- d) vont au-delà de la scolarité – pour « assurer à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ;
- e) vont au-delà de l'éducation – pour forger des partenariats plus solides entre les ministères en adoptant une approche qui prend le système dans son ensemble ;

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations, voir <https://sdg4education2030.org>.

<sup>8</sup> Pour le texte intégral de la contribution, voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=30022&nr=1968&menu=3170>.

f) vont au-delà des frontières nationales – pour encourager l'apprentissage mutuel entre les gouvernements et garantir que les objectifs des organisations régionales en matière d'éducation sont clairs et liés à l'objectif de développement durable n° 4<sup>9</sup>.

16. Le rôle fondamental de l'éducation au service du développement durable a également été souligné par l'Assemblée générale, qui a adopté une résolution proclamant le 24 janvier Journée internationale de l'éducation<sup>10</sup> et a invité l'UNESCO à faciliter la célébration annuelle de cette Journée. L'examen approfondi de l'objectif de développement durable n° 4, lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable tenu en 2019, s'inscrit donc dans une dynamique internationale qui a affirmé l'importance fondamentale de l'éducation pour la réalisation des 17 objectifs. C'est pourquoi l'UNESCO est résolue à faire en sorte que l'éducation figure toujours en tête des priorités politiques mais qu'elle bénéficie également des moyens financiers nécessaires, ainsi que d'un engagement politique plus ferme au plus haut niveau, sous les formes suivantes :

- a) meilleures politiques ;
- b) meilleur financement ;
- c) meilleures données.

17. Alors que la moitié des pays du monde ont des problèmes de gestion des données qui compliquent le suivi de l'objectif de développement durable n° 4, le rôle clef de l'UNESCO dans la production de données revêt la plus haute importance. De même, il est essentiel d'évaluer les progrès accomplis sur la base de données comparables sur le plan international et d'études qualitatives permettant l'examen et le suivi des progrès.

18. L'Institut de statistique de l'UNESCO<sup>11</sup> continue de superviser la mise au point et l'amélioration du cadre mondial d'indicateurs qui sert à suivre l'objectif 4 et à rendre compte des progrès accomplis dans sa réalisation, principalement par l'intermédiaire du Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 et de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage. Ces deux instances inclusives et transparentes permettent d'élaborer des indicateurs de suivi du volet éducation du Programme 2030 et de formuler des recommandations concrètes sur le renforcement des capacités et la communication, la validation et la diffusion des données.

19. En outre, le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*<sup>12</sup> est un élément essentiel des efforts déployés par l'UNESCO pour suivre les progrès accomplis et procéder à des analyses poussées dans le cadre du suivi et de l'examen du volet éducation du Programme 2030. À partir des données les plus récentes disponibles, et des recherches approfondies d'éminents spécialistes du monde entier, le *Rapport* décrit les progrès accomplis, examine les mesures efficaces pour atteindre les objectifs visés en matière d'éducation, et présente des conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles. L'édition 2019 a pour thème « Migration, déplacement et éducation : bâtir des ponts, pas des murs », tandis que l'édition 2020 portera sur les problèmes d'inclusion et les multiples obstacles qui empêchent les apprenants d'avoir un accès égal et équitable à un enseignement de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

<sup>9</sup> Voir *Au-delà des engagements : comment les pays mettent en œuvre l'ODD4* (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369753>).

<sup>10</sup> <https://fr.unesco.org/commemorations/educationday>.

<sup>11</sup> <http://uis.unesco.org/fr>.

<sup>12</sup> <https://fr.unesco.org/gem-report/>.

## B. Suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.7 des objectifs de développement durable

20. En tant que chef de file de l'éducation au service du développement durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif 4 lié à l'éducation, l'UNESCO supervise le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.7<sup>13</sup>, tâche qui demeure difficile et progresse lentement en raison de la nouvelle priorité accordée au contenu et à la mission de l'éducation<sup>14</sup>.

21. L'indicateur mondial examine dans quelle mesure l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont intégrées aux politiques nationales d'éducation, aux programmes scolaires, à la formation des enseignants et au suivi des acquis des élèves. La cible 4.7 est essentielle pour assurer un enseignement de qualité et vise à faire en sorte que les élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les attitudes voulues pour relever les défis auxquels doit faire face le monde actuel. Il met l'accent sur les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, dans le droit fil de la vision du Programme 2030.

22. En janvier 2018, le Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 a approuvé l'utilisation par l'UNESCO des données issues des consultations sur la Recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales<sup>15</sup> afin de rendre compte des indicateurs mondiaux 4.7.1 et 12.8.1. En attendant l'approbation du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs au développement durable, l'UNESCO continue de s'employer à améliorer son questionnaire sur la Recommandation de 1974 pour la Consultation de 2020, qui visera également à fournir des données pour rendre compte de l'indicateur mondial 13.3.1.

23. L'UNESCO a publié un rapport sur les principales conclusions de la sixième Consultation, qui porte sur la période 2012-2016. Pour compléter les données issues de la consultation sur la Recommandation de 1974 et recueillir des données supplémentaires concernant l'indicateur 4.7.1, l'UNESCO a fait réaliser une série d'études, notamment :

a) Un examen de l'éducation aux changements climatiques dans les rapports de pays à la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques ;

b) Une étude transnationale sur les politiques d'éducation et les programmes scolaires nationaux destinée à analyser la manière dont les objectifs d'apprentissage dans les domaines cognitif, socioaffectif et comportemental, qu'il s'agisse de

<sup>13</sup> <https://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session/documents/2017-2-IAEG-SDGs-E.pdf> ; voir également la cible 4.7 dans *UNESCO eAtlas for Education 2030* ([www.tellmaps.com/sdg4/#!/tellmap/1185191049/0](http://www.tellmaps.com/sdg4/#!/tellmap/1185191049/0)).

<sup>14</sup> Pour de plus amples informations, consulter les liens suivants sur le suivi de la cible de développement durable n° 4.7 dans les rapports mondiaux sur le suivi de l'éducation : <http://gem-report-2017.unesco.org/en/chapter/target-4-7-sustainable-development-and-global-citizenship-2> ; <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002593/259338e.pdf#page=232> ; <http://gem-report-2019.unesco.org/chapter/monitoring-progress-in-sdg-4/sustainable-development-and-global-citizenship-target-4-7> ; <http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002658/265866E.pdf#page=211>.

<sup>15</sup> [http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=13088&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=13088&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).



l'éducation au service du développement durable ou de l'éducation à la citoyenneté mondiale, évoluent de l'éducation préscolaire à l'enseignement secondaire.

24. L'UNESCO a également mis en place des collaborations avec les principales institutions qui recueillent et analysent des données sur les acquis scolaires et autres thèmes pertinents pour aider à évaluer l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Par exemple, l'UNESCO collabore avec l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire à une étude internationale sur l'éducation civique et à la citoyenneté<sup>16</sup> afin de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les connaissances, la compréhension, les compétences, les croyances, les attitudes et les comportements relatifs à l'éducation au service du développement durable et à l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'UNESCO s'emploiera avec l'Association à aligner les futurs cycles de l'étude sur l'indicateur de la cible 4.7 et à établir des rapports thématiques concernant l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale. En 2021, le cinquième Forum mondial de l'UNESCO pour l'éducation au service du développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale mettra l'accent en particulier sur la mesure et l'examen des progrès réalisés dans ces deux domaines de l'éducation qui font l'objet de la cible 4.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

25. Diverses études ont également été réalisées par les acteurs de l'éducation au service du développement durable sur des aspects particuliers de ce secteur, comme la formation des enseignants<sup>17</sup>, ou sur la sensibilisation aux questions environnementales<sup>18</sup>. En outre, dans le cadre de différents processus, les États Membres ont rendu compte de la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable, dans certains cas dans le cadre de leurs examens nationaux volontaires<sup>19</sup> pour le forum politique de haut niveau sur le développement durable, ou dans le cadre du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable<sup>20</sup>.

### C. Intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes

26. L'égalité des sexes est un droit fondamental et une condition nécessaire à l'édification de sociétés durables. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont non seulement un objectif spécifique du Programme 2030 (objectif de développement durable n° 5) mais également une condition indispensable à la réalisation d'autres objectifs, notamment l'objectif 4.

27. L'égalité des sexes est l'une des deux priorités mondiales de l'UNESCO. L'organisation suit une double approche fondée sur l'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et la mise en œuvre de programmes qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes dans les domaines d'intervention visés, comme indiqué dans son Plan d'action prioritaire pour l'égalité des sexes (2014-2021).

<sup>16</sup> Pour de plus amples informations, consulter *Exploring ICCS 2016 to measure progress toward target 4.7* (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266073.locale=en>).

<sup>17</sup> Voir, par exemple, *A Review of education for sustainable development and global citizenship education in teacher education* (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259566.locale=en>).

<sup>18</sup> Voir *Have 15-year-olds become « greener » over the years?* ([www.oecd-ilibrary.org/education/have-15-year-olds-become-greener-over-the-years\\_6534cd38-en](http://www.oecd-ilibrary.org/education/have-15-year-olds-become-greener-over-the-years_6534cd38-en)).

<sup>19</sup> Consulter la base de données des examens nationaux volontaires (<https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs>).

<sup>20</sup> Voir les rapports de pays sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable ([www.unecce.org/env/esd/implementation.html](http://www.unecce.org/env/esd/implementation.html)).

28. L'UNESCO adopte une approche qui prend le système dans son ensemble pour promouvoir l'égalité des sexes tout au long de la scolarité, de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur, dans des cadres formels, non formels et informels, et dans tous les domaines d'intervention, de la planification des infrastructures à la formation des enseignants.

29. L'organisation a élaboré une stratégie pour l'égalité des genres dans et par l'éducation pour la période 2019-2025<sup>21</sup>, qui est fermement ancrée dans sa détermination à aider la communauté internationale à traduire les engagements en actions concrètes pour « ne laisser personne de côté » et faire en sorte que la dernière décennie des objectifs de développement durable soit celle de leur concrétisation.

30. La stratégie vise à faciliter la coopération et l'action commune, à mobiliser des ressources et à renforcer l'engagement politique et financier en faveur de l'éducation des filles et des femmes. Elle sera centrée sur trois domaines thématiques prioritaires :

- a) Meilleures données pour éclairer l'action en faveur de l'égalité des sexes dans et par l'éducation ;
- b) Meilleurs cadres juridiques, de politique générale et de planification pour faire progresser les droits ;
- c) Meilleures possibilités d'apprentissage de qualité et d'autonomisation.

31. À l'heure actuelle, l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) est loin d'être acquis. Le message clef de l'UNESCO, qui se reflète dans ses initiatives, ses programmes et sa stratégie, est donc clair : « les femmes doivent bénéficier des mêmes chances, des mêmes choix, des mêmes capacités, des mêmes connaissances et du même pouvoir que les hommes, en tant que citoyennes à part entière. Donner aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes les connaissances, les valeurs, les attitudes et les compétences nécessaires pour lutter contre les inégalités entre les sexes est une condition indispensable pour assurer à tous un avenir durable ».

32. C'est pourquoi l'UNESCO aide et engage les gouvernements à continuer d'améliorer la qualité des processus et des conditions d'apprentissage en favorisant des politiques et des stratégies qui tiennent compte des disparités entre les sexes et de la problématique femmes, en accordant une attention particulière aux questions suivantes<sup>22</sup> :

- a) Créer les bases de données factuelles nécessaires pour mettre en place des politiques et des mesures favorables à l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation, renforcer les capacités nationales d'intégration de la problématique femmes-hommes dans les lois, politiques et plans relatifs à l'éducation, et créer des mécanismes de suivi appropriés ;
- b) Aider les enseignants à mieux promouvoir l'égalité des sexes et à appliquer une pédagogie qui tient compte des besoins des filles et des garçons ;
- c) Faire en sorte que les filles et les jeunes femmes puissent suivre un cycle complet d'enseignement de qualité, notamment en améliorant et en développant l'alphabétisation des filles et des femmes, et en élargissant leur accès à un enseignement scolaire et non scolaire, aux technologies de l'information et des communications, ainsi qu'à la formation technique et professionnelle ;
- d) Procéder à une analyse critique des préjugés, des normes sociales et des attentes qui influent sur la qualité de l'éducation des filles et des femmes et sur les

<sup>21</sup> <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000369001>.

<sup>22</sup> Ibid.

matières qu'elles étudient afin de combler l'écart entre les sexes dans les professions touchant la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques en encourageant les filles et les femmes à suivre des études et à faire carrière dans ces domaines ;

e) Renforcer les liens entre les secteurs de la santé et de l'éducation pour répondre aux besoins des adolescentes susceptibles de tomber enceintes et d'abandonner leurs études, et faciliter le passage des filles et des jeunes femmes à l'âge adulte et leur entrée sur le marché du travail ;

f) Garantir un environnement scolaire exempt de violences sexistes, qui demeurent un obstacle majeur à la réussite scolaire et au bien-être.

33. L'éducation au service du développement durable contribue à la réalisation de tous les objectifs du développement durable, et chaque objectif soulève des questions liées à l'égalité des sexes. L'éducation au service du développement durable suit une approche interdisciplinaire et systémique qui permet d'établir un lien entre la question de l'égalité des sexes et les diverses questions touchant le développement durable. Par exemple, les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux risques créés par les changements climatiques. Lorsqu'une catastrophe se produit, elle fait plus de victimes chez les femmes que chez les hommes en raison des règles de comportement social. Par exemple, en cas d'inondations, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à savoir nager et certaines restrictions touchant leur comportement limitent leur mobilité en cas de danger. L'accès des femmes à l'éducation au service du développement durable devrait donc être une priorité. C'est pourquoi l'éducation au service du développement durable appuie activement l'égalité des sexes et crée des conditions et des stratégies qui autonomisent les femmes.

### III. Examen de la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable

34. La communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance de l'éducation au service du développement durable en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité et facteur clef du développement durable. Dans sa résolution [72/222](#), l'Assemblée générale a réaffirmé que l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme 2030 était un catalyseur essentiel de tous les objectifs de développement durable et a reconnu le rôle de l'UNESCO dans la conduite de l'agenda Éducation 2030. La forte intégration de l'éducation au service du développement durable dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 contribuera donc grandement à intégrer et renforcer l'action menée dans le domaine de l'éducation au service du développement durable dans les années à venir<sup>23</sup>.

35. De plus en plus de pays ont commencé à investir dans l'éducation au service du développement durable dans le cadre d'une stratégie visant à édifier des sociétés durables et résilientes. L'éducation au service du développement durable est essentielle pour renforcer la capacité d'adaptation des sociétés et des pays face aux défis que posent les changements climatiques, la préservation de la diversité biologique, les catastrophes naturelles et la gestion des ressources, en permettant aux populations locales de prendre des décisions éclairées. L'importance de l'éducation dans la lutte contre les changements climatiques<sup>24</sup> a été reconnue dans l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

<sup>23</sup> Pour de plus amples informations, consulter la publication *Issues and trends in education for sustainable development* (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261445.locale=fr>).

<sup>24</sup> Voir également *Changing minds, not the climate: the role of education* (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266203.locale=en>).

climatiques. L'importance de l'éducation au service du développement durable pour atteindre les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique à l'horizon 2020 a été réaffirmée dans une décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa douzième réunion, sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

## **A. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable**

36. Le Programme d'action mondial de l'UNESCO Global Action Programme, qui a été lancé lors de la Conférence mondiale sur l'éducation au service du développement durable en novembre 2014, porte sur l'adoption de mesures en matière d'éducation au service du développement durable et le renforcement des mesures existantes à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation, ainsi que dans tous les secteurs du développement durable. À des fins d'orientation stratégique et pour favoriser l'engagement des parties prenantes, cinq domaines d'action<sup>25</sup> prioritaires ont été recensés : a) des politiques à l'appui de l'éducation au service du développement durable ; b) transformer les environnements d'apprentissage et de formation ; c) renforcer les capacités des (éducateurs et des formateurs) ; d) autonomiser et mobiliser les jeunes ; et e) accélérer la recherche de solutions durables au niveau local.

37. Les réseaux de partenaires créés par l'UNESCO constituent une communauté mondiale de praticiens qui assurent la mise en œuvre du Programme d'action mondial. Ils sont divisés en cinq groupes, chacun chargé d'un domaine d'action prioritaire. Les réseaux renforcent les synergies entre les membres participant aux activités du Programme, les principaux partenaires, et poussent les autres acteurs de l'éducation au service du développement durable à agir. Chaque partenaire principal du Programme s'est engagé à atteindre des objectifs spécifiques entre 2015 et 2019. Pour chaque domaine d'action prioritaire, les partenaires principaux du Programme fournissent des informations sur deux indicateurs complémentaires concernant la nature et les objectifs des activités menées.

38. Depuis la publication en 2017 du rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'action mondial, les partenaires principaux ont continué à progresser et la plupart ont dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2019. En s'appuyant sur les bases solides jetées par la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, les partenaires principaux du Programme, qui mènent des activités dans les deux tiers des pays, utilisent les structures d'exécution mises en place par l'UNESCO pour continuer à renforcer l'éducation au service du développement durable à l'échelle mondiale.

39. À cet égard, le réseau des 97 partenaires principaux du Programme d'action mondial a favorisé l'échange et le soutien entre pairs. Selon les estimations, le réseau a permis à 26 millions d'apprenants de suivre, dans des cadres formels et non formels, des programmes d'éducation au service du développement durable et de participer à des projets spéciaux visant à transmettre des connaissances à leurs communautés et à les inciter à l'action. Les partenaires principaux ont également indiqué qu'ils avaient fourni un appui à la formation de 2 millions d'éducateurs en matière d'éducation au service du développement durable et adapté le matériel et les ressources afin de répondre à leurs besoins.

40. Nombre des thèmes qui se dégagent des réponses à une enquête réalisée en 2018 auprès des partenaires principaux du Programme d'action mondial se recoupent avec

<sup>25</sup> <https://fr.unesco.org/pag/domaines-action-prioritaires>.

ceux mentionnés dans des rapports antérieurs. Un large éventail de parties prenantes œuvrent ensemble pour promouvoir une vision commune du développement durable et souligner le rôle crucial que joue l'éducation dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les réseaux de partenaires continuent d'offrir un cadre d'échange et de soutien entre pairs. La participation des jeunes comme agents du changement demeure une priorité dans tous les domaines d'action. Les efforts déjà faits par les partenaires principaux pour mobiliser les réseaux autour des domaines d'action prioritaires ont engendré de nouvelles initiatives et synergies. Les politiques et dispositifs guidés par l'éducation au service du développement durable, ainsi que la sensibilisation de l'opinion mondiale à l'importance du développement durable, ont contribué à stimuler les efforts des partenaires.

41. Il ressort de l'enquête de 2018 auprès des partenaires principaux du Programme d'action mondial (2015-2018)<sup>26</sup> qu'ils sont allés au-delà des objectifs fixés pour 2019 dans quatre domaines d'action prioritaires. Les principales conclusions de l'enquête sont les suivantes :

a) **Des politiques à l'appui de l'éducation au service du développement durable.** L'élaboration de politiques est une activité essentielle pour l'éducation au service du développement durable, et celle à laquelle participent le plus grand nombre de partenaires principaux. Les stratégies, les directives et les cadres relatifs à l'éducation au service du développement durable sont de plus en plus intégrés aux systèmes éducatifs. Entre le début de 2015 et la fin de 2018, les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont contribué à l'élaboration de 959 documents d'orientation stratégique et de 1 486 programmes relatifs à l'éducation au service du développement durable, apportant un soutien technique à l'élaboration de politiques mises en œuvre au niveau national dans 147 pays.

b) **Transformer les environnements d'apprentissage et de formation.** Les réseaux de partenaires du Programme sont utiles pour stimuler les initiatives visant à transformer les environnements d'apprentissage et de formation. Une approche globale de l'école est efficace pour introduire de diverses façons des activités d'éducation au service du développement durable afin de toucher un grand nombre d'élèves. Par leurs actions collectives, les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont soutenu 151 588 écoles et associé 26 315 288 élèves à des activités d'éducation au service du développement durable entre le début de 2015 et la fin de 2018.

c) **Renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs.** Les capacités en matière d'éducation au service du développement durable peuvent être renforcées de différentes manières (formations en face à face, échanges professionnels et cours en ligne), offrant ainsi de nombreux moyens de répondre aux besoins des bénéficiaires du Programme. Entre 2015 et 2018, les activités de renforcement des capacités menées par les partenaires principaux du Programme ont bénéficié à 48 462 écoles normales et à 2 049 479 formateurs d'enseignants.

d) **Autonomiser et mobiliser les jeunes.** Les partenaires principaux sont conscients que la participation des jeunes est essentielle pour le succès de l'éducation au service du développement durable, dans la mesure où ceux-ci ont le pouvoir de multiplier les programmes par l'intermédiaire de leurs réseaux. Ils ont ainsi mobilisé les jeunes au moyen de forums politiques, de formations aux fonctions de direction et de conférences. Ensemble, les partenaires principaux ont soutenu

<sup>26</sup> Voir *Education for Sustainable Development: Partners in Action (2015-2018)*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000368829>.

3 441 952 représentants de jeunes et formé 762 958 d'entre eux à devenir des formateurs pendant la même période.

e) **Accélérer la recherche de solutions durables au niveau local.** Les autorités locales sont des acteurs essentiels dans la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable, et les partenariats de réseaux ou entre organisations de la société civile sont une stratégie efficace pour les y associer car ils montrent qu'il importe de renforcer l'adhésion des collectivités locales au Programme, ce qui peut être fait dans le cadre d'un processus consultatif. Entre 2015 et 2018, les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont aidé les autorités locales à mettre en place 2 390 activités ou programmes d'éducation au service du développement durable ainsi que 5 685 réseaux/organisations de la société civile chargés de mener des activités d'éducation au service du développement durable.

42. L'un des signes les plus visibles que le programme arrive à maturité est l'appel lancé par chaque réseau de partenaires pour demander davantage d'activités conjointes, de ressources et de modèles de bonne pratique, ainsi qu'un plus grand appui pour la mobilisation de fonds, ce qui montre clairement que les partenaires doivent répondre à des besoins – et à une demande – grandissants des parties prenantes. En outre, ils investissent dans la recherche sur l'éducation au service du développement durable, le suivi et l'évaluation, notamment des outils d'évaluation des enseignants et des élèves, pour garantir que leurs efforts produiront des résultats et des effets mesurables. Ils ont également souligné l'importance des réseaux régionaux, qui offrent des possibilités de gagner en influence et de démontrer les résultats obtenus.

43. Les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont ouvert la voie à des méthodes pédagogiques novatrices, développé l'éducation au service du développement durable dans de nombreux autres cadres d'apprentissage, au-delà des salles de classe, et créé de nouveaux partenariats au-delà du secteur de l'éducation. Ils ont ainsi pu mettre à profit l'élan suscité par l'adoption des objectifs de développement durable. En tant que partenaires, alors que le Programme d'action mondial touche à sa fin et que le cadre L'EDD pour 2030 est mis en place, ils entrevoient davantage de possibilités d'éducation au service du développement durable dans l'enseignement non formel, et au niveau des administrations infranationales et locales. Il leur faudra des instructions plus précises et davantage de ressources basées sur les besoins réels pour améliorer la qualité et la portée de leurs activités.

44. Il est donc nécessaire de renforcer les liens entre les partenaires œuvrant dans différents domaines d'action prioritaires, notamment en créant des réseaux régionaux, afin de gagner en efficacité. Il ressort de l'examen à mi-parcours du Programme d'action mondial effectué en 2017<sup>27</sup> que l'engagement des gouvernements n'est pas suffisamment mis en lumière. Par ailleurs, les besoins de mobilisation de fonds sont de plus en plus importants, notamment pour l'investissement dans la recherche, ainsi que pour le suivi et l'évaluation des activités d'éducation au service du développement durable.

---

<sup>27</sup> Voir *Education for sustainable development: partners in action* – (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259719.locale=en>).

## **B. Programme d'action mondial – exemples d'activités menées en matière d'éducation au service du développement durable**

45. En plus d'assurer la coordination et la promotion du Programme d'action mondial, et de mobiliser autour de ce dernier, l'UNESCO mène des activités de mise en œuvre dans le cadre de projets conjoints dans chacun des domaines d'action prioritaires. Élaborés conjointement par l'UNESCO et certains des partenaires principaux avec l'appui du Fonds-en-dépôt japonais pour l'éducation au service du développement durable, ces projets ont fermement ancré l'éducation au service du développement durable dans les programmes nationaux. Ils aident également à renforcer la vision et la compréhension communes de ses concepts fondamentaux par la mise en place d'une collaboration avec les autorités nationales et locales, la transformation des environnements d'apprentissage, le renforcement des capacités des parties prenantes à l'éducation au service du développement durable, la mobilisation des jeunes, et l'élaboration de politiques et de programmes d'enseignement. Il convient de noter que bon nombre des partenaires principaux du Programme d'action mondial mènent leurs propres programmes d'éducation au service du développement durable, et que leurs activités au titre du Programme d'action mondial font partie de ce portefeuille. Les principales composantes de ces projets conjoints sont les suivantes :

### **1. Renforcement de l'éducation au service du développement durable dans les politiques nationales relatives à l'éducation et au développement durable, ainsi qu'au niveau international**

46. Des consultations approfondies avec plusieurs ministères et acteurs du secteur de l'éducation au service du développement durable ont été organisées dans trois pays participant à des projets (Costa Rica, Kenya et Viet-Nam), ce qui a jeté une base solide pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales relatives à l'éducation au service du développement durable. Dans le cadre du programme, un document d'orientation sur l'éducation au service du développement durable a été établi au Costa Rica, un document d'orientation nationale a été élaboré au Kenya et des notes d'orientation sur l'éducation au service du développement durable ont été élaborées au Viet-Nam. L'éducation au service du développement durable a également été évoquée dans plusieurs documents internationaux et forums mondiaux. Le projet a contribué à l'élaboration de politiques relatives à l'éducation au service du développement durable dans des pays d'Afrique de l'Est, dans le Système d'intégration de l'Amérique centrale et dans la région du Mékong.

### **2. Application d'une approche globale de l'école à l'éducation au service du développement durable dans les écoles associées de l'UNESCO**

47. Un appui a été fourni au réseau des écoles associées de l'UNESCO<sup>28</sup> dans 25 pays pour appliquer une approche globale de l'école à l'éducation au service du développement durable, l'accent étant mis sur le changement climatique. Ces pays s'emploient à élaborer des plans d'action globaux et veillent à ce qu'ils soient mis en œuvre dans chaque école. Sur les 25 pays participants, six se sont engagés à appliquer l'approche dans toutes leurs écoles membres du réseau. Deux stages internationaux de formation des formateurs ont été organisés à l'intention d'une centaine de bénéficiaires membres du réseau des écoles associées et acteurs nationaux. En 2018 et 2019, forte du succès de la phase pilote et de ses retombées positives, l'UNESCO a progressivement appliqué l'approche globale de l'école au changement climatique dans les 11 500 écoles associées réparties dans 182 pays.

<sup>28</sup> Voir <https://aspnet.unesco.org/en-us/Pages/default.aspx>.

### **3. Renforcement de la capacité des éducateurs et des formateurs de dispenser une éducation au service du développement durable**

48. Six réunions préparatoires ont rassemblé des responsables et des spécialistes régionaux de l'éducation pour définir, planifier et valider le programme et les activités de formation destinées à 120 écoles normales en Afrique australe, en Asie centrale et en Asie du Sud-Est. Des études sur la situation de l'éducation au service du développement durable et de la formation des enseignants ont été réalisées dans 15 pays participants. Les programmes et supports de formation ont été mis au point et les écoles normales participant à la formation ont été sélectionnées. Près de 250 formateurs d'enseignants ont reçu un appui pour intégrer l'éducation au service du développement durable dans leurs cours, programmes et écoles normales et 84 initiatives porteuses de changement ont été mises en place dans le cadre du projet et présentées sur un site Web.

### **4. Autonomisation et mobilisation des jeunes en faveur de l'éducation au service du développement durable**

49. Entre février 2017 et mars 2018, sept ateliers régionaux de formation ont été organisés conjointement avec les partenaires principaux du Programme d'action mondial et les bureaux extérieurs de l'UNESCO à Almada (Portugal), Bangkok, Beyrouth, Brasilia, Dublin, Nairobi et New Delhi. L'objectif était de donner à 294 représentants de jeunes œuvrant dans le domaine de l'éducation au service du développement durable dans 93 pays, grâce à un programme global de renforcement des capacités et de formation aux fonctions d'encadrement, les moyens de devenir des agents du changement pour l'éducation au service du développement durable. Chaque jeune représentant ainsi formé s'est engagé à organiser ses propres ateliers après la formation, ce qui a permis de former et mobiliser 11 000 autres jeunes en faveur de l'éducation au service du développement durable.

### **5. Intégration des programmes d'éducation au service du développement durable au niveau local**

50. Cinq réunions régionales ont été organisées conjointement avec l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie et plusieurs partenaires principaux du Programme d'action mondial, organisations partenaires de l'ONU et communautés locales. Les composantes de la formation s'articulent autour des cinq domaines d'action prioritaires du Programme d'action mondial et du Programme 2030, avec notamment des cartes-éclair et un tutoriel vidéo<sup>29</sup> sur la façon de mettre en œuvre l'éducation au service du développement durable au niveau local. Au total, 164 autorités et collectivités locales ont bénéficié de ces activités dans 81 pays.

## **C. Coordination mondiale**

51. Dans le cadre de la gestion et de la coordination du Programme d'action mondial, l'UNESCO fournit des orientations stratégiques visant à intégrer l'éducation au service du développement durable au niveau mondial. L'organisation facilite également la coopération entre les États Membres et les parties prenantes afin que ceux-ci collaborent à des actions conjointes, soient les fers de lance de la mise en œuvre des activités, et échangent et mettent en commun leurs compétences techniques, leurs moyens de communication ou leurs ressources. L'UNESCO veille à ce que ses divers réseaux mènent des activités d'éducation au service du

<sup>29</sup> Voir la vidéo *Learning Cities and Education for Sustainable Development* ([www.youtube.com/watch?v=gPUK1VifD\\_U&feature=youtu.be](http://www.youtube.com/watch?v=gPUK1VifD_U&feature=youtu.be)).



développement durable, notamment son réseau d'écoles associées, ses réseaux de chaires, d'instituts et de villes<sup>30</sup>, le réseau mondial des réserves de la biosphère<sup>31</sup>, le réseau des sites classés au patrimoine mondial<sup>32</sup> et le réseau mondial des géoparcs<sup>33</sup>.

52. L'UNESCO sensibilise également à la question de l'éducation au service du développement durable et encourage les bonnes pratiques dans ce domaine par le biais de son Centre d'échange d'informations sur le Programme d'action mondial<sup>34</sup>, du Bulletin d'information Zoom sur l'éducation au service du développement durable<sup>35</sup>, de l'initiative UNESCO Green Citizens<sup>36</sup> et du Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable<sup>37</sup>. Financé par le Gouvernement japonais dans le cadre du Programme d'action mondial, le Prix est décerné à trois projets d'éducation au service du développement durable chaque année depuis 2015. Il se distingue par le soutien qu'il apporte aux lauréats, notamment l'organisation de manifestations aux niveaux national et régional visant à présenter les projets aux lauréats et d'échanges entre les participants. Une récente évaluation externe a mis en relief l'utilité du Prix pour faire mieux connaître la question de l'éducation au service du développement durable et le Programme d'action mondial.

53. L'éducation au service du développement durable fait partie de la cible de développement durable n° 4.7, et l'éducation et la sensibilisation à cette question sont mentionnées dans d'autres objectifs (notamment les objectifs 12.8 et 13.3). Pour promouvoir l'éducation au service du développement durable comme moyen de progresser dans la réalisation de tous les objectifs et d'assurer la prise en compte de tous les objectifs dans l'enseignement et l'apprentissage, l'UNESCO a publié à l'intention des responsables de l'éducation, des concepteurs de programmes d'enseignement et des éducateurs un cadre d'orientation intitulé *L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage*<sup>38</sup>. En outre, un portail de ressources en ligne sur les 17 objectifs a été créé à l'intention des éducateurs, des planificateurs et des praticiens de l'éducation pour montrer comment intégrer l'éducation au service du développement durable dans l'apprentissage et l'enseignement pour atteindre les objectifs<sup>39</sup>. Le portail présente des ressources pédagogiques, des idées d'activités scolaires, des ressources multimédias et des bonnes pratiques pour chacun des 17 objectifs, utilisables dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

## D. Coopération interinstitutions

54. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies sont des partenaires principaux du Programme d'action mondial et ont aidé à renforcer la coopération interinstitutions pour relever les divers enjeux mondiaux en matière de viabilité grâce à l'éducation au service du développement durable. D'autres mécanismes de coordination consacrés à des questions spécifiques appuient les efforts de coopération

<sup>30</sup> Voir L'UNESCO pour des villes durables (<https://fr.unesco.org/UNESCO-for-Sustainable-Cities>)

<sup>31</sup> [www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/](http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/).

<sup>32</sup> Voir le Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial (<https://whc.unesco.org/fr/wheducation>).

<sup>33</sup> Voir [www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/earth-sciences/unesco-global-geoparks/top-10-focus-areas/education/](http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/earth-sciences/unesco-global-geoparks/top-10-focus-areas/education/).

<sup>34</sup> <https://fr.unesco.org/pag>.

<sup>35</sup> <https://fr.unesco.org/edd-bulletin>.

<sup>36</sup> <https://fr.unesco.org/greencitizens/green-citizens>.

<sup>37</sup> <https://fr.unesco.org/prix-edd>.

<sup>38</sup> Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247507>.

<sup>39</sup> Voir le portail de ressources en ligne sur les objectifs de développement durable à l'intention des éducateurs (<https://en.unesco.org/themes/education/sdgs/material>).

des Nations Unies dans le domaine de l'éducation au service du développement durable. Il s'agit, entre autres, de l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques<sup>40</sup>, de l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation<sup>41</sup> et du réseau Une planète<sup>42</sup> (Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables – en particulier son programme sur les modes de vie durables et l'éducation).

55. Réunissant 13 organismes des Nations Unies, l'Alliance des Nations Unies pour l'éducation, la formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques plaide en faveur de l'éducation aux changements climatiques lors d'événements de haut niveau tels que les conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Alliance organise tout au long de l'année des activités visant à renforcer la coopération pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques grâce à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public et fournit des orientations et du matériel didactique sur l'article 6 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

56. Pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à la Déclaration d'Incheon et au Cadre d'action Éducation 2030, l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation promeut une approche globale de l'éducation axée sur la réduction des risques de catastrophe dans son Plan global pour la sécurité à l'école<sup>43</sup>, qui repose sur trois piliers : des établissements d'apprentissage sûrs, la gestion des catastrophes pour les écoles et l'éducation axée sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience. Les travaux menés par l'Alliance mondiale visent à renforcer la coordination mondiale, à améliorer les connaissances et à promouvoir l'éducation sur la réduction des risques de catastrophe et la sécurité dans le secteur de l'éducation. En fin de compte, elle contribue à une culture mondiale de sécurité et de résilience fondée sur l'éducation et le savoir et l'harmonisation des politiques, plans et programmes d'éducation avec la gestion des catastrophes aux niveaux national, régional, des districts et des écoles locales.

57. Conscient de la nécessité de faciliter l'action individuelle pour réaliser les objectifs de développement durable, le programme Modes de vie durables et éducation du réseau Une planète<sup>44</sup> (codirigé par le Japon et la Suède) a lancé l'initiative Good life goals<sup>45</sup> (objectifs pour une vie meilleure) en coopération avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Futerra, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'UNESCO. L'initiative, qui est destinée aux décideurs, aux éducateurs, aux entreprises et à la société civile, a pour but de mieux faire comprendre aux citoyens, aux apprenants, aux consommateurs et aux électeurs comment ils peuvent contribuer personnellement à l'action menée à l'appui du développement durable et d'une vie meilleure pour tous.

58. L'Initiative des établissements d'enseignements supérieur en faveur du développement durable<sup>46</sup> offre un espace unique à ces établissements, à savoir une

<sup>40</sup> <https://unfccc.int/topics/education-and-outreach/focal-points-and-partnerships/un-alliance-on-climate-change-education--training-and-public-awareness>.

<sup>41</sup> <https://gadrres.net/>.

<sup>42</sup> [www.oneplanetnetwork.org/](http://www.oneplanetnetwork.org/).

<sup>43</sup> Voir le texte intégral du Plan (en anglais) à l'adresse suivante : <https://s3.amazonaws.com/inee-gadrres/resouces/CSS-Framework-2017.pdf?mtime=20180730152450>.

<sup>44</sup> [www.oneplanetnetwork.org/sustainable-lifestyles-and-education/actors](http://www.oneplanetnetwork.org/sustainable-lifestyles-and-education/actors).

<sup>45</sup> Voir [www.goodlifegoals.org/](http://www.goodlifegoals.org/) et <https://sdghub.com/goodlifegoals>.

<sup>46</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/sdinaction/hesi>.

interface inédite entre l'enseignement supérieur, la science et l'élaboration de politiques au sein du système des Nations Unies. L'initiative est un partenariat entre le Département des affaires économiques et sociales, l'UNESCO, le PNUE, le Pacte mondial/Principes pour une éducation au management responsable (initiative PRME), l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

## IV. La voie à suivre pour faire progresser l'éducation au service du développement durable d'ici à 2030

### A. Approche globale

59. Le nouveau projet de cadre pour la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable au-delà de 2019, intitulé L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable (L'EDD pour 2030)<sup>47</sup>, vise à déterminer la marche à suivre pour assurer la continuité après la phase actuelle du Programme d'action mondial, tout en soulignant l'alignement de ce dernier sur le Programme 2030. La mise en œuvre de ce cadre fait partie intégrante de la contribution de l'UNESCO à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 4, dans le cadre d'Éducation 2030.

60. Compte tenu de l'importance grandissante de l'éducation au service du développement durable, en tant que partie intégrante de l'objectif de développement durable n° 4 et catalyseur essentiel de tous les autres objectifs, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/222, l'EDD pour 2030 vise avant tout à bâtir un monde plus juste et plus durable grâce à la réalisation des 17 objectifs de développement durable. L'idée est donc de renforcer sa propre contribution à tous les objectifs en appuyant notamment la réalisation de l'objectif 4, dans le cadre de l'agenda Éducation 2030, et en renforçant davantage la contribution des contenus pédagogiques à la survie et à la prospérité de l'humanité.

61. L'UNESCO a élaboré le cadre à l'issue de vastes consultations sur l'avenir de l'éducation au service du développement durable avec un large éventail de parties prenantes, notamment les États Membres. Il a été adopté par le Conseil exécutif de l'UNESCO et sera présenté à la quarantième session de la Conférence générale de l'Organisation. Les principes fondamentaux de l'EDD pour 2030 sont décrits ci-dessous.

62. **Des actions porteuses de changement.** L'éducation au service du développement durable doit accorder une plus grande attention à la transformation personnelle de chaque apprenant et à la manière dont elle s'opère. Premièrement, toute transformation demande un certain niveau de perturbation, du courage et de la détermination. Deuxièmement, la transformation individuelle passe par plusieurs stades : acquisition de connaissances (l'apprenant prend conscience de certaines réalités) ; analyse critique (il commence à apprécier la complexité de ces réalités) ; expérience réelle (peut faire prendre conscience des réalités) ; développement de valeurs telles que la compassion et la solidarité (dans les moments difficiles). Cette conception de la transformation repose sur les éléments suivants : a) éducation formelle et non formelle ; b) apprentissage cognitif et socioaffectif ; et c) éducation à la vie communautaire et à la citoyenneté.

<sup>47</sup> On trouvera le texte intégral du Cadre proposé à l'adresse suivante : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366797\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000366797_fre), ainsi qu'un résumé d'une page en annexe au présent document.

63. **Changements structurels.** L'éducation au service du développement durable doit accorder une plus grande attention aux causes structurelles profondes du développement non durable, notamment la relation entre croissance économique et développement durable. L'éducation au service du développement durable doit promouvoir le développement comme la recherche d'un équilibre, ce qui nécessite l'adaptation au changement tout en respectant des valeurs telles que protection de l'environnement, suffisance, modération et solidarité. Il faut également une vision structurelle pour aborder l'éducation au service du développement durable dans le contexte de l'extrême pauvreté ou d'autres situations de survie difficiles (situations de conflit ou de réfugiés, par exemple), lorsque les personnes qui essaient de survivre au quotidien ne saisissent pas immédiatement toute la complexité du concept de développement durable. Dans ces situations, l'éducation au service du développement durable doit prendre en compte les conditions de vie particulières des individus et les doter des compétences nécessaires pour assurer leur subsistance. Il s'agit avant tout de garantir la dignité humaine et le droit de mener une vie décente.

64. **L'avenir technologique.** Les progrès technologiques peuvent apporter des solutions à d'« anciens » problèmes de soutenabilité, mais certains efforts déployés dans le cadre de l'éducation au service du développement durable pour modifier le comportement des individus ne sont peut-être plus pertinents. Néanmoins, les solutions technologiques peuvent créer de nouveaux problèmes ou donner simplement l'illusion d'avoir réglé les problèmes existants. L'éducation au service du développement durable et la réflexion critique qui l'accompagne sont donc de plus en plus importantes. Par exemple, dans les édifices équipés de capteurs, il n'est peut-être plus nécessaire d'éteindre les lumières pour économiser l'énergie, mais on ne doit pas oublier l'importance des économies d'énergie. De nouvelles possibilités d'éducation au service du développement durable se présenteront également, telles que l'accélération de l'adoption des technologies vertes en dotant les populations des compétences « vertes » nécessaires. Le recentrage de l'éducation au service du développement durable sur la réalisation des objectifs de développement durable permettra aux spécialistes de ce type d'éducation de collaborer plus étroitement avec les principaux acteurs du secteur technologiques, à savoir les entreprises commerciales et industrielles.

## B. Cadre de mise en œuvre

65. **Favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.** Reconnue par l'Assemblée générale, dans sa résolution [72/222](#), comme partie intégrante de l'objectif de développement durable n° 4 et catalyseur de tous les autres objectifs, l'éducation au service du développement durable continuera de mettre l'accent sur l'importance de l'éducation et de la formation pour inculquer les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour relever les défis communs du développement durable. Elle peut également soulever des questions essentielles sur les liens entre tous les objectifs et aider à répondre à la demande croissante concernant l'amélioration et le renforcement des activités de communication et de sensibilisation au sujet des objectifs, notamment par l'intermédiaire du Comité directeur Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030.

66. **Structures.** Les principaux éléments structurels de la phase actuelle du Programme d'action mondial seront maintenus, en y apportant certaines modifications concernant l'EDD pour 2030. Premièrement, les cinq domaines d'action prioritaires (politiques ; éducation et formation ; éducateurs ; jeunes ; collectivités) restent pertinents. Deuxièmement, les cinq réseaux de partenaires seront fusionnés en un seul réseau regroupant tous les partenaires afin de faciliter le travail intersectoriel, et un appui au programme sera fourni pour les activités faisant appel à

différents groupes de partenaires au sein du réseau. Enfin, le Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable est un important outil de sensibilisation qui mérite d'être maintenu.

**67. Activités des États Membres.** Pour mener à bien l'ambitieux programme de développement durable, il faudra renforcer les efforts faits dans les cinq domaines d'action prioritaires. Dans le domaine d'action 1 (politiques), l'éducation au service du développement durable doit être intégrée dans les politiques internationales et nationales en matière d'éducation et de développement durable. Dans le domaine d'action 2 (éducation et formation), il convient de renforcer l'approche globale de l'école, en mettant l'accent sur le fait que les établissements d'enseignement et les populations locales doivent travailler ensemble. Dans le domaine d'action 3 (éducateurs), il faut offrir aux éducateurs davantage de possibilités de renforcer leurs capacités en tant que facilitateurs de l'apprentissage porteur de transformation. Dans le domaine d'action 4 (jeunes), il faut s'attacher à assurer la participation des jeunes en tant qu'agents du changement essentiels pour relever les défis du développement durable. Enfin, le domaine d'action 5 (collectivités) doit être mis en œuvre en tant que composante clef étroitement liée aux autres, la population locale étant au cœur du développement durable. Afin de mettre en œuvre l'EDD pour 2030, les États Membres sont invités à mobiliser les parties prenantes et à faciliter les partenariats et réseaux multipartites. Il convient d'intensifier les efforts de sensibilisation et de communication pour souligner le rôle crucial de l'éducation au service du développement durable dans la réalisation des objectifs de développement durable.

**68. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.** L'UNESCO mettra en place un programme d'appui aux initiatives nationales en faveur de l'éducation au service du développement durable qui fournira des directives normatives et un appui au niveau national. L'organisation soutiendra également le réseau de partenaires en offrant régulièrement des plateformes destinées à renforcer l'aide apportée aux gouvernements, aux bailleurs de fonds et aux acteurs du développement durable. Elle renforcera par ailleurs la communication et la sensibilisation en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à l'éducation au service du développement durable et suivra l'intensification des activités et la mise en œuvre des projets et initiatives spécifiques ainsi que des programmes dans leur ensemble, dans le cadre des activités menées pour atteindre la cible de développement durable n° 4.7 d'ici à 2030. Enfin, l'UNESCO fournira des lignes directrices, fondées sur des données factuelles, sur les questions essentielles pour l'avenir de l'éducation au service du développement durable.

69. Des partenariats entre l'ensemble des acteurs du développement durable, y compris la réalisation des objectifs y relatifs, sont nécessaires pour garantir que l'éducation au service du développement durable contribue effectivement à l'action mondiale en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Il convient de renforcer la coopération et la coordination entre les entités des Nations Unies telles que l'UNESCO, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités chargées de la gestion des objectifs<sup>48</sup> aux niveaux mondial et régional. Il faut également créer des partenariats avec d'autres acteurs clefs tels que les institutions financières multilatérales, les agences nationales de développement, le secteur privé, la société civile et les acteurs locaux. En outre, la collaboration avec les dispositifs nationaux mis en place pour appuyer la réalisation des objectifs grâce à l'éducation mérite une plus grande attention.

<sup>48</sup> Ainsi que des cadres y relatifs tels que l'Accord de Paris.

## V. Conclusion

70. Les 17 objectifs de développement durable, et les 169 cibles qui leur sont associées, définissent le contexte général dans lequel s'inscrivent le renforcement et l'intégration de l'éducation au service du développement durable. Pour multiplier les activités dans ce domaine, il faut agir à deux niveaux : a) réorienter l'éducation et l'apprentissage de sorte que chacun ait la possibilité de se familiariser avec les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour avoir les moyens de contribuer au développement durable ; et b) accroître la place de l'éducation et de l'apprentissage dans tous les plans d'action, programmes et activités qui visent à promouvoir le développement durable.

71. Depuis 2015, grâce au Programme d'action mondial, l'éducation au service du développement durable a bien progressé. Les partenaires principaux du Programme ont ouvert la voie à des méthodes pédagogiques novatrices, développé l'éducation au service du développement durable dans de nombreux autres cadres d'apprentissage, au-delà des salles de classe, et créé de nouveaux partenariats au-delà du secteur de l'éducation. Ils ont ainsi pu mettre à profit l'élan suscité par l'adoption des objectifs de développement durable.

72. Sur la base des consultations concernant l'avenir de l'éducation au service du développement durable et du bilan de la mise en œuvre du Programme d'action mondial, les recommandations ci-après ont été formulées afin d'appuyer/orienter la mise en œuvre de l'EDD pour 2030.

73. **Encourager les États Membres à agir dans le cadre d'initiatives nationales multipartites.** Les États Membres sont invités à mobiliser les parties prenantes œuvrant dans les cinq domaines d'action prioritaire et à soutenir la création de réseaux collaboratifs grâce à une stratégie nationale coordonnée à l'appui des objectifs de développement durable. L'UNESCO aidera les États Membres en leur fournissant des orientations techniques, un cadre propice à l'échange d'informations et au réseautage ainsi qu'un appui aux programmes pour les inciter à redoubler d'efforts sur le terrain.

74. **Instaurer des conditions propices.** Les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont bénéficié de politiques favorables aux niveaux mondial, régional, national et local. Les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation au service du développement durable dépendent de la mesure dans laquelle les gouvernements continueront à assurer les conditions favorables nécessaires à la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable. Ils devront notamment inclure les questions touchant tous les aspects du développement durable dans les programmes scolaires, les méthodes pédagogiques, les supports d'apprentissage et la formation des enseignants, et renforcer les approches fondées sur des données factuelles. Les partenaires principaux et les parties prenantes ont investi dans la recherche, le suivi et l'évaluation. Si elles reçoivent des orientations plus factuelles de l'UNESCO et des autres partenaires mondiaux, les parties prenantes pourront continuer d'améliorer la qualité et la portée de leurs travaux sur l'éducation au service du développement durable.

75. **Élargir les approches de l'éducation qui sont porteuses de transformation.** Les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont contribué à l'adoption de nouvelles méthodes d'apprentissage, telles que les stratégies institutionnelles globales, qui mettent l'accent sur la transformation et le changement de comportement des individus, à l'intérieur et à l'extérieur des salles de classe. L'avenir de l'éducation au service du développement durable dépend en grande partie de la mesure dans laquelle l'apprentissage peut inciter à agir concrètement pour créer un monde meilleur et plus durable.

76. L'éducation au service du développement durable peut faciliter le développement durable en améliorant les compétences transversales nécessaires dans ce domaine pour relever les nombreux défis que pose le développement durable. Il est clair que les systèmes éducatifs doivent mettre l'accent sur l'apprentissage par la pratique, le règlement des problèmes et le renforcement des approches globales de l'école qui attirent l'attention sur les liens entre l'environnement, l'économie et la culture.

77. **Mettre à profit la démarche fondée sur les partenariats.** Les réseaux de partenaires principaux du Programme d'action mondial ont aidé leurs membres à intensifier leurs activités en faveur de l'éducation au service du développement durable. Les partenariats multipartites devraient continuer à favoriser la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable en réunissant des représentants du secteur public, de la société civile et du secteur privé.

78. Les acteurs de l'éducation au service du développement durable doivent répondre aux besoins et exigences croissants de leurs parties prenantes. Ils devront renforcer les mécanismes existants pour mobiliser les parties prenantes et faciliter la création de partenariats et réseaux multipartites au niveau national dans les cinq domaines d'action prioritaires – politiques, environnement d'apprentissage, éducateurs, jeunes et collectivités. Cela permettra de resserrer la collaboration et de mobiliser des ressources auprès de sources diverses.

79. **Étendre les activités de communication en faveur de l'éducation au service du développement durable aux acteurs et partenaires extérieurs au secteur de l'éducation.** Les partenaires principaux du Programme d'action mondial ont noté une augmentation de la demande d'éducation au service du développement durable de la part des parties prenantes associées à d'autres secteurs. Les objectifs de développement durable constituent un cadre global idéal pour lancer des initiatives communes entre les acteurs de l'éducation au service du développement durable et ceux qui œuvrent en faveur de la réalisation des autres objectifs de développement durable. Les partenaires principaux et les parties prenantes estiment qu'il existe d'excellentes possibilités d'intégration de l'éducation au service du développement durable dans l'éducation non formelle et informelle aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'aux niveaux infranational et des administrations locales.

80. Une fois adopté, le nouveau cadre de mise en œuvre devrait être lancé en 2020. Il prendra fin en 2030, avec un examen à mi-parcours prévu en 2025.

## Annexe

### **Projet de cadre pour la mise en œuvre de l'éducation au service du développement durable à l'horizon 2030**

#### **L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable (L'EDD pour 2030)**

- Suivi du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable (2015-2019)
- Cadre à mettre en œuvre entre 2020 et 2030

#### **Vision**

L'EDD pour 2030 vise à bâtir un monde plus juste et plus durable en renforçant l'éducation au service du développement durable et en contribuant à la réalisation des 17 objectifs de développement durable.

#### **Objectif stratégique**

Promouvoir l'éducation au service du développement durable en tant qu'élément clef d'une éducation de qualité et catalyseur essentiel des 17 objectifs de développement durable, les questions ci-après devant faire l'objet d'une attention particulière :

- a) transformation des individus ;
- b) transformation de la société ;
- c) progrès technologique.

**Domaines d'action prioritaires.** Des politiques à l'appui de l'éducation au service du développement durable ; transformer les environnements d'apprentissage et de formation ; renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs ; mobiliser les jeunes ; accélérer la recherche de solutions durables au niveau local.

**Groupes visés :** Décideurs, responsables du secteur, apprenants, parents, éducateurs, jeunes et collectivités.

#### **Activités à mener par les États Membres**

Les États Membres sont encouragés à mettre en place des initiatives nationales multipartites, notamment

- a) Dans cinq domaines d'action prioritaires :
  1. Politiques : intégrer l'éducation au service du développement durable dans les politiques mondiales, régionales et nationales en matière d'éducation et de développement durable ;
  2. Environnement d'apprentissage : promouvoir une stratégie institutionnelle globale ;
  3. Éducateurs : offrir des possibilités de renforcement des capacités ;
  4. Jeunes : offrir aux jeunes des possibilités de participation ;
  5. Collectivités : donner aux populations locales les moyens de servir de point focal dans tous les domaines prioritaires.
- b) Harmonisation avec le cadre national relatif aux objectifs de développement durable.



**Soutien de l'UNESCO aux États Membres**

**Initiatives nationales multipartites en faveur de l'éducation au service du développement durable.** Fournir des directives normatives et un appui au niveau national.

**Réseau de partenaires inclusif.** Offrir régulièrement des mécanismes permettant de se réunir et d'échanger des informations.

**Suivi et évaluation.** Suivre les résultats obtenus dans les cinq domaines d'action prioritaires ainsi que la mise en œuvre du programme, dans le cadre du suivi de la cible de développement durable n° 4.7.

**Communication et sensibilisation.** Élaborer un programme spécial visant à informer les États Membres sur les objectifs de développement durable et le rôle de l'éducation.

**Mise en œuvre fondée sur des données factuelles.** Suivre les questions et tendances nouvelles et analyser leurs conséquences pédagogiques.

---